

Le logement et la criminalité juvénile

Autor(en): **Mayor, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **55 (1926)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus servir de base au plan d'enseignement. Celui-ci doit désormais partir du relief de l'ensemble du canton et s'attacher surtout à la géographie physique. La partie politique, étroitement liée à la géographie physique, peut être abordée de bien des manières.

Je me permets d'en indiquer deux. Dans la première, on prendrait pour base les vallées. Dans la seconde, on suivrait plutôt les lignes de chemin de fer ou les parcours d'autobus. Ces deux méthodes ont le grand avantage de garder étroitement unies la partie physique et la partie politique de notre territoire.

Unissons à nos descriptions, à nos voyages fictifs, des vues qui se rapportent à la contrée étudiée, des lectures instructives et captivantes. Consignons les données dans un résumé succinct et nous arriverons au but aussi sûrement que par le passé.

TH. SCHNEUWLY.

Le logement et la criminalité juvénile

La crise du logement a provoqué diverses enquêtes, dont les résultats n'étonnent que les esprits superficiels. Les taudis surpeuplés engendrent d'abord une triste immoralité, ce qui n'est que trop compréhensible, quand toute décence est exclue par la fatale promiscuité. Le crime en est une suite toute naturelle.

Voici quelques lignes empruntées à l'excellente revue de Neuchâtel, *Feuilles d'Hygiène et de Médecine populaire*, signée Dr E. Mayor (15 février), qui nous ferons réfléchir et, sans doute, bénir le logis sain, spacieux, en comparaison de ceux-là, de nos campagnes :

« Les jeunes gens, à leur sortie de l'école sont tout particulièrement menacés, s'ils ne trouvent pas à la maison un milieu favorable et cela d'autant plus qu'ils sont, à ce moment de leur vie, privés de toute direction morale.

Eux aussi fuiront le taudis familial et préféreront la rue pour y prendre leurs ébats. Et là, que de tentations ! Les mauvaises compagnies sont si fréquentes et ont tant d'emprise sur les jeunes esprits ! Après les jeux anodins, l'entraîne-ment conduit au café, au jeu, au cinéma et aux spectacles les plus divers ; puis c'est trop souvent l'initiation à tous les vices, avec l'aboutissement si fréquent à la criminalité.

Que de plaintes des parents dont les enfants ne rentrent pas à la maison le soir. La rue les attire davantage que l'atmosphère délétère d'une chambre ou d'une mansarde surpeuplée où en plus ils assistent trop souvent à des querelles de ménage ou à des scènes de violence pour le moins aussi néfastes que leurs escapades diurnes ou nocturnes.

Le juge au tribunal Crains de Londres écrit à ce sujet : « Il serait impossible d'exagérer les horreurs du surpeuplement, car c'est une horreur de jour et de nuit. Le surpeuplement constitue un défi à la pudeur et à la loi morale, un défi à la santé, à la capacité de travail, au bien-être national. Le surpeuplement enlève au mariage toute sa beauté, il prive l'enfant de tous ses droits. La vie de famille devient une impossibilité ; les conditions domestiques sont lamentables, aucun développement moral ni mental ne peut se produire dans une pareille ambiance. »

Chacun sait que, depuis la guerre, la criminalité juvénile est devenue une des grosses questions sociales, du fait de son augmentation dans de très grandes proportions. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question d'une

haute importance sociale, mais qu'il nous suffise de dire que la criminalité des jeunes gens est une des plus redoutables conséquences du taudis et du surpeuplement.

Comme nous l'avons déjà vu, les enfants habitant les taudis, préfèrent la rue à leur logement plus ou moins inhabitable. D'autre part, l'enfant a besoin de terrain pour pouvoir s'ébattre et jouer en toute liberté, alors que le jeu « sur la rue » ne remplit aucunement le but désiré. Aussi est-il nécessaire, dans les villes et surtout les grandes villes, de multiplier l'établissement de terrains de jeux pour les enfants. C'est là un point très important de l'hygiène urbaine, si important même que les juges aux tribunaux d'enfants en Angleterre estiment que le manque de terrains de jeux et la criminalité juvénile sont étroitement associés. Un grand nombre de jeunes délinquants comparaisant devant les tribunaux proviennent soit des pires taudis, soit surtout des habitations les plus éloignées de terrains ouverts aux jeux.

Ce fait semble avoir une telle importance, qu'un rapport de la ville de New-York dit : « La plupart des infractions à la loi sont la conséquence directe du milieu. Les accusations qui pèsent sur les jeunes délinquants les concernent directement en partie seulement. Le blâme s'adresse, avant tout, à la ville qui, tout en se considérant comme la cité la plus grande et la plus avancée du Nouveau-Monde, laisse certains de ses enfants s'engager dans la bataille de la vie aussi pauvrement équipés et mal préparés à devenir d'utiles citoyens. »

Il est incontestable que les garçons, comme d'ailleurs les fillettes, doivent pouvoir se livrer à leurs jeux quelque part. Ne pouvant le faire dans un logis surpeuplé, il ne leur reste qu'à rôder dans les rues, s'ils sont trop loin de jardins publics et à errer dans les quartiers plus ou moins sordides où ils rechercheront des aventures qui rompent la monotonie de leur existence.

Au début, ces sottises d'enfants n'ont que peu d'importance en elles-mêmes, mais le danger réside dans l'habitude de ces jeunes gens d'ignorer la loi. En outre, leurs comparutions fréquentes devant les tribunaux les amène à considérer la justice avec une sorte de mépris.

Il est donc important, au point de vue social, de prévenir la criminalité juvénile par tous les moyens possibles, question fort délicate à résoudre du fait de ses causes et des conditions économiques actuelles. Un rapport présenté au ministère anglais s'exprime dans ces termes : « Toutes les mesures tendant à améliorer les conditions de logement et à permettre à la jeunesse de jouer au grand air, allégeront la tâche des tribunaux. Multiplions les terrains de jeux et organisons des moyens de transport peu coûteux qui les rendront facilement accessibles. »

C'est dire que tous les efforts faits dans ce but sont à encourager en vue de la bonne santé physique et morale des enfants. Chez nous, on fait déjà beaucoup, mais il ne faut pas se lasser de faire toujours davantage. Il est certain que l'amélioration des logements est un grave problème dont l'exécution est fort difficile par les temps que nous vivons. Néanmoins, bien des grandes villes ont consenti à faire des sacrifices importants dans ce domaine ; elles n'ont eu qu'à se louer des résultats obtenus, aussi l'exemple qui nous est donné en particulier par l'Angleterre doit-il être soutenu et encouragé. L'assainissement moral des grandes villes en dépend. Exiger la multiplication des terrains de jeux pour les enfants peut paraître, à certains esprits, une utopie, sinon une idée déraisonnable, par ces temps de misère, aussi bien pour les particuliers que pour les gouvernements et les édiles de nos cités.

Et pourtant, en se basant sur les enquêtes faites et dont nous avons parlé rapidement, l'amélioration des logements et la création de terrains de jeux pour les enfants a pour résultat une diminution considérable de la criminalité, aussi bien pour les adultes que pour les enfants. N'est-ce pas là un précieux gage d'amélioration future des populations urbaines ? L'enfant criminel est trop souvent une victime des circonstances ; ses actes sont la conséquence de son triste milieu. Il semble même parfois que tout concourt à sa déchéance, tandis qu'en réalité, il aspire seulement et de toutes ses forces à plus d'air, plus de lumière et plus de joie.

La santé physique et morale des enfants doit intéresser non seulement les médecins, mais aussi les autorités et toutes les personnes que le matérialisme actuel n'a pas contaminées et qui sont encore susceptibles de se dévouer pour l'amélioration de l'existence de leurs semblables. Songeons à ces malheureux enfants entraînés bien souvent, malgré eux, à la criminalité ; venons-leur en aide dans la mesure de nos moyens et efforçons-nous de les préserver d'une dégradante déchéance. Tous les efforts tentés dans ce but sont à soutenir et à encourager pour le plus grand bien des générations à venir. »

Dr EUG. MAYOR.



INADVERTANCES GRAMMATICALES

Avouons, à notre confusion, que nous parlons souvent mal et moins bien que nous écrivons.

L'art, si français, de la conversation se perd. Le beau langage, qui fut l'agrément et l'honneur des salons des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, a de moins en moins d'adeptes, et le sens, si lentement éduqué de notre langue, va s'altérant de jour en jour.

Que la faute — comme on le prétend — en soit aux « affairistes », aux « sportifs » ou encore à l'influence, ancienne ou récente, du voisinage germanique, cela importe peu et ne change rien à ce fait regrettable.

Avant donc que le mal s'aggrave, il faut essayer de l'enrayer. Et dans la foule des innombrables incorrections propres à nos concitoyens, voire à nos aimables concitoyennes, nous allons choisir les plus choquantes que nous ferons suivre d'une rectification, grammaticale ou logique, dont, à l'occasion, chacun de nous pourra tirer profit.

— Ainsi, Madame, ne dites pas à votre amie : « La robe que je me suis faite faire », car le participe *fait*, suivi d'un infinitif, est toujours *invariable*. Et puis, ne vous prévaliez pas d'être *excessivement* heureuse, quand il suffit à votre bonheur de l'être *extrêmement*. Si l'on vous annonce que Monsieur Pateaud a *marié* Mademoiselle Tringelette, remplacez, dans votre réponse, *marier* par *épouser*.

— Oh ! s'écrie votre voisine, cette pâte à polir est excellente, je *la sers* toujours à la maison. Soyez, s'il vous convient, du même avis, mais dites alors : « En effet, j'ai la même et *l'emploie* (ou je *m'en sers*) très souvent. »

Croyez-vous que : je n'ai *vu personne*, n'est pas plus correct que je n'ai *personne vu* ?

Demandez au pharmacien *de l'iode* et non *du iode* et ne prenez pas *une acide* (substantif *masculin* et non *féminin*) pour un liniment.